



ARCACHON RANDONNÉES

« Randonnée patrimoine – Les Abatilles »

REGLEMENT

Article 1 : Lieu et date

La manifestation Arcachon Randonnée « Le centre-ville Arcachonnais » se déroulera le DIMANCHE 15 FEVRIER 2026 sur la commune d'ARCACHON (33120).

Article 2 : Détail de la manifestation

Départ libre entre 8h30 et 12h00 le Dimanche 15 février 2026 depuis la salle omnisports à ARCACHON (Avenue du Dr Lorentz Monod)

Le parcours sera matérialisé par de la rubalise et de la signalisation de direction. Des points remarquables seront accessibles au moyen de smartphone sous forme de QRcodes.

La distance est de 13,74 kms environ à travers la ville, les sentiers et le littoral sur la commune d'ARCACHON.

Il s'agit d'une randonnée non chronométrée, sans classement, ouvert à tous.

Il est obligatoire de respecter le code de la route sur l'ensemble du parcours.

Article 3 : Inscription et informations

Contacts et informations téléphoniques :

☎ Mr SOVILLA Laurent : 06.26.97.56.43 (organisation et inscriptions)

☎ Mr BROUET Thierry : 06.76.42.88.53 (inscriptions)

Mail : arcachon.randonnees@gmail.com

Site web : www.ocean-oxygene.fr

Facebook : www.facebook.com/groups/arcachon.randonnees

Inscriptions :

- **Sur internet** : 10 euros avant le samedi 14 février 2026 soir minuit
- **Sur place** : 15 euros à partir du dimanche 15 février 2026, 8h30

Le règlement des inscriptions se fait sur le site partenaire www.helloasso.com



Les adresses mails communiquées par les participants sont destinées seulement pour l'envoi des informations concernant les événements Arcachon-Randonnées organisés par Océan-Oxygène.

Chaque inscrit accepte que l'organisation puisse utiliser à des fins promotionnelles toutes les images (photos et vidéos) sur l'ensemble des moyens de communication d'Océan-Oxygène et sur le groupe Facebook « Arcachon-Randonnées ».

Si un participant ne souhaite pas que son image soit diffusée, celui-ci doit informer l'association Océan-Oxygène par mail : arcachon.randonnees@gmail.com

Article 4 : Parking et consignes sur le site:

Une aire de parking de 200 places sera à disposition à proximité de la salle Omnisports du Lycée Grand Air, avenue du Dr Lorentz Monod à ARCACHON.

Les déchets des participants devront être mis dans des sacs poubelle, Ces sacs devront être déposés dans des containers situés à proximité de la salle omnisports.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 5 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement de la randonnée.

Des douches et des sanitaires seront à disposition, dans la salle Omnisports du Lycée Grand Air.

Article 6 : Annulation ou interruption de l'épreuve

En cas de situation météorologique incompatible avec le maintien des règles de protection et de sécurité des participants, l'annulation de l'événement n'emporte aucun remboursement des inscriptions.

En cas d'annulation sur ordre de la haute autorité de santé, les frais d'inscriptions seront conservés et reportés pour la future manifestation organisée par Océan-Oxygène.

Article 7 : Assurance et sécurité

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation (assurance GROUPAMA).

Article 8 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la randonnée entre 8h30 à 12h00 dans la salle omnisports de la ville d'ARCACHON (Avenue du Dr Lorentz Monod Arcachon)

Pour la remise du ou des dossards, la présentation du billet d'inscription, comprenant le QrCode, sera demandé OBLIGATOIREMENT.

Les participants et l'organisation acceptent que leur image soit utilisée sur tout support sans contrepartie (rappel sur le paragraphe dossier inscription)



Article 10 : Vol et dégradation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'événement.

Chaque participant est responsable de l'ensemble de son matériel.

Article 11 : Modification du règlement

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe organisateur Océan-Oxygène jusqu'au dimanche 15 février 2026.

Article 12 : Acceptation du présent règlement (même après la manifestation)

Le présent règlement est réputé accepté par chaque participant validant son inscription à la « Randonnée – Les Abatilles ».

Toute inscription réglée sur le site partenaire www.helloasso.com ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf justificatif de force majeure (maladie) présenté 48 heures avant le début de l'événement.

Identifiant internet : 55101994

Numéro de sociétaire : 06104425

Numéro de contrat : 0002

Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

ATTESTATION D'ASSURANCE

GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE atteste que le souscripteur est titulaire d'un contrat d'assurance « **ASSURANCE DES RESPONSABILITES CIVILES VIE ASSOCIATIVE** » garantissant les dommages causés aux tiers résultant de l'organisation par l'Assuré de la manifestation sportive sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur (Articles R.331-6 à R.331-17-2 du code du Sport) désignée ci-après et pour laquelle il nous a déclaré disposer des autorisations administratives nécessaires conformes à la réglementation en vigueur :

Intitulé et lieu de la manifestation (voie ou terrain privé ou public) : 5^{ème} édition ARCACHON RANDONNEES

Date de la manifestation : Le 15 février 2026

L'assureur ne sera tenu à aucune garantie dont la mise en œuvre serait liée à une conséquence du COVID 19.

La garantie s'exerce à concurrence des limites et franchises prévues ci-après :

Garanties	Montants de garantie par sinistre (*)	Franchises par sinistre (*)
Dommages corporels	6 100 000 euros	sans
Dommages matériels causés à un tiers	15 250 euros	10% des dommages
Dommages immatériels	exclus	exclus

La garantie souscrite est conforme aux dispositions des articles L.321-1, R 331-6, A331-24 et A331-25 du Code du sport et à l'article D321-4 du Code du sport.

Cette attestation ne peut engager GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Niort, le 24/10/2025
Le Directeur Général



Fabrice LEPIGEON